

Saint Maur des Fossés le 28 Janvier 2011

Pour transmission à

Monsieur le Maire de Saint Maur des Fossés - 94100  
La CPDP Arc Express, 28 rue de Londres – 75009  
La CPDP Grand Paris, 100 av de Suffren - 75015

L'association AVEC

Après avoir pris connaissance des différents projets et à travers la lecture des éléments diffusés par la Commission particulière du débat public Arc Express ainsi que par la Commission particulière du débat public Grand Paris ....

Après avoir pris connaissance de la LOI n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris (1)

Après avoir pris connaissance du cahier d'acteurs de l'opposition municipale Saint Maur Demain de Décembre 2010

Après avoir pris connaissance du cahier d'acteurs de la Ville de Saint Maur des fossés de Janvier 2011

Après avoir assisté à la réunion organisée dans le cadre du débat public Arc express en mairie de Saint Maur le 4 Novembre (rappel de notre intervention ci-dessous)

Après avoir pris connaissance du vœu adopté en séance du 18 janvier 2011 par le conseil de quartiers les Muriers – Champignol - La varenne, de la Ville de Saint Maur

Après avoir pris connaissance de la motion votée par le comité de quartier de Champignol

Et après avoir dialogué avec ses adhérents

**Considère qu'il y a lieu prioritairement d'améliorer le fonctionnement de la ligne de RER A Boissy Saint Léger**

**Refuse toute remise en cause des règles d'urbanisme de Saint Maur et une urbanisation forcée**

**S'oppose à tous travaux susceptibles de remettre en cause l'équilibre des commerces de la Place de Champignol**

**Considère prioritaire le respect du cadre de vie de Champignol au profit de ses commerces et de ses habitants.**

**Reconnaît que la liaison avec le RER A est cohérente mais précise que la structure du quartier de Champignol n'est pas compatible avec une gare d'interconnexion**

**Fait remarquer que les nuisances sonores liées au passage aérien du RER A ainsi que de trains de marchandises sont déjà au-delà des normes acceptables par les riverains et que tout accroissement du trafic sera refusé par les nombreux riverains**



avec!

Association pour la Vie et l'Economie de Champignol - Saint Maur

**Nous rappelons le texte de notre intervention lors de la réunion publique en mairie de saint maur des fossés le 4 Novembre 2010**

*Bonjour, Thierry Cousin - Merci de me permettre de m'exprimer.*

*J'interviens en tant que président de l'association AVEC Association pour la vie et l'économie du quartier de Champignol et donc représentant entre autres les commerçants, les acteurs économiques et les habitants du quartier de Champignol habitant moi-même ce quartier.*

*C'est dans ce quartier qu'est située la gare dite de Champigny.*

*Sur cette gare de Saint Maur Champigny, il y a un des trajets en projet arc express avec connexion au RER A. Sachez que nous sommes très nombreux à ne pas vouloir cet axe et cette connexion sur cette gare parce que nous avons choisi ce quartier pour un cadre de vie et ce aux prix d'efforts financiers importants pour nombre d'entre nous et non pour le voir se transformer en zone de transit régional avec ses conséquences*

*Nous sommes en effet sidérés de constater à quel point tout le monde sur les blogs et par ci par là dans les réunions veut bien nous imposer Arc express mais il y a tout de suite moins de partisans lorsqu'on évoque le passage par chez eux !!!*

***Pour autant, si une décision devait aller à l'encontre des habitants et commerçants concernés c'est-à-dire connexion à la gare de Saint Maur Champigny, pouvons nous avoir un engagement ferme que les voies et la gare seront bien souterraines tel qu'évoqué dans le dossier du maître d'ouvrage en date du 7/04/2010 et y compris en passage sous la marne ?*** *En effet, en aérien, par son passage boulevard de Champigny, ce projet séparerait définitivement Saint Maur en deux.*

*Je vous rappelle que je m'exprime au nom d'une association d'acteurs économiques dont des commerçants et donc, si cette décision devait être prise, il est évident que les acteurs économiques du quartier plus encore ceux autour de la gare, sont définitivement condamnés ne serait ce que par le temps des travaux.*

***Avez-vous conscience des conséquences économiques pour ces petites entreprises déjà fort chahutées en ce moment? et si oui, qu'avez-vous prévu pour les dédommager ? y compris pour ceux qui de fait seront condamnés à déposer le bilan.***

*Que l'on ne vienne pas en effet nous dire que ce sera fructueux après 4 ans de travaux, pour la plupart des acteurs économiques en place ce sera trop tard, et l'impact économique à long terme est loin d'être prouvé, d'autant plus si la gare est souterraine !.*

*En complément avant de faire des travaux pharaoniques sur ce raccordement RER ligne A, n'est il pas plus urgent d'améliorer cette même ligne Boissy saint léger qui aujourd'hui est un parent pauvre, cumulant avaries et retards, et laissant souvent la priorité à la ligne de Chessy Marne la Vallée. Mais Mickey et son économie locale auront toujours plus de poids que nous.*

*Et d'ailleurs, sommes nous surs que cela va désengorger cette ligne A et non pas la saturer plus encore ?*

*En conclusion, Nous avons choisi Saint Maur pour un cadre de vie, nous y avons investi, acheté à Saint Maur, travaillé pour cela, ne venez pas réduire à néant tout cela au nom d'intérêts supérieurs ou régionaux, nous aussi nous habitons la région, nous aussi nous votons et payons par nos impôts le financement et oui, nous avons peut être une image de nantis, je dis bien une image, mais pourquoi serions nous critiquables de vouloir préserver notre harmonie et nos biens ?*

*Il est tendance de dire « oh les vilains ils ne veulent pas de transports » ; Mais à cote de cela n'est il pas tendance aussi de dire « on veut du silence, du bien être, de la quiétude et du bonheur »*

*Dans l'échelle de l'histoire humaine tout ceci ne sera que peu, mais dans l'échelle de nos propres vies si ce choix par la gare de Champigny quartier de Champignol est retenu, ne serez vous pas ceux qui aurez détruit l'harmonie d'une ville pour les 50 années à venir au moins, ville qui a mis tant d'années à construire et défendre une quiétude, que beaucoup nous jalouent au point de vouloir nous l'enlever ?*

**Nous rappelons que l'association Avec est une association loi 1901 déclarée en préfecture du Val de marne le 17 juin 2010 sous le numéro w941006054**

**Que cette association est totalement indépendante de tout parti politique et regroupe des acteurs économiques du quartier (commerces, artisans et professions libérales) ainsi que des habitants riverains du quartier de Champignol dans lequel se trouve le passage de la ligne A du RER et la station nommée Champigny Le tout au cœur de Saint Maur des Fossés 94100**

Le Président - Thierry Cousin



avec!

Association pour la Vie et l'Économie de Champignol - Saint Maur